

République Française

Département de la
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 14

Procuration :1

Absents excusés :0

Absents : 0

Date de la convocation
24/03/2026

COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique

Membres présents :

BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON Denis – LOUIS Aurélie – BAYEUR Jocelyne – SEKOUR Hacène – ANDRE Jennifer – POTIER Christophe – LOUBETTE Fabrice – COSSON Marie – VENDETTI Hélène – MULLER Valentin – HALTER Alexandre – BOUVIN Vincent

Procuration : SAVENER Betty à Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

Secrétaire de séance :

Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 057-215702564-20260417-DELIB_242026-DE

Délibération 24/2026

Désignation du membre de l'assemblée spéciale de SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'EUROMETROPOLE DE METZ « SAREMM » et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société publique locale « SAREMM » au capital de 360.000 € mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société « SAREMM ».

Le Conseil Municipal,

VU pour le rapport

VU les dispositions de l'articles L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE DESIGNER Monsieur BRIOUX Dominique pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société publique locale « SAREMM » et HALTER Alexandre en qualité de suppléant ;

DE DESIGNER Monsieur BRIOUX Dominique pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de la société publique locale « SAREMM » ;

D'AUTORISER le représentant de la Collectivité à accepter toutes fonctions liées
sein de « SAREMM », notamment celle de Président de l'Assemblée Spéciale ou
Spéciale au sein du Conseil d'administration ;

D'AUTORISER Monsieur BRIOUX Dominique à percevoir une rémunération au titre des fonctions d'administrateur qui
pourrait lui être proposées, cette rémunération étant plafonnée à 250 € pour la participation à une séance du Conseil
d'Administration en tant qu'Administrateur et, à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration
en tant que Président ;

DE DONNER tous pouvoirs à votre représentant pour exécuter cette délibération.

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 7 avril 2026

Le Maire,

Dominique BRIOUX

